

À LA RECHERCHE D'UNE FORME TYPE DU COMMENTAIRE D'ANCIEN RÉGIME L'EXEMPLE DES CLEFS DE LECTURE

Anna Arzoumanov

▶ To cite this version:

Anna Arzoumanov. À LA RECHERCHE D'UNE FORME TYPE DU COMMENTAIRE D'ANCIEN RÉGIME L'EXEMPLE DES CLEFS DE LECTURE. Le Discours et la Langue Revue de linguistique française et d'analyse du discours, 2019, 11, p. 29-40. hal-03863473

HAL Id: hal-03863473 https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-03863473

Submitted on 21 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



À LA RECHERCHE D'UNE FORME TYPE DU COMMENTAIRE D'ANCIEN RÉGIME

L'EXEMPLE DES CLEFS DE LECTURE

Anna ARZOUMANOV Université Paris-Sorbonne (équipe STIH)

Une des hypothèses de cet ouvrage consiste à corréler étroitement révolution numérique et mutation des formes du genre du commentaire. L'ère numérique aurait vu un paradigme se substituer à un autre, on aurait assisté à un « déplacement du commentaire outil d'enseignement et de transmission encadré vers un commentaire-dispositif de formulation de l'opinion » où il s'agit de « commenter l'actualité ou encore les modes de consommation et les produits culturels ¹ ». Observer ainsi l'émergence d'une nouvelle visée et s'interroger sur ses évolutions formelles invite à adopter un point de vue historique sur ce type d'énoncés, car cela suppose la possibilité de décrire un ancien régime du commentaire, plus homogène, qu'internet aurait bouleversé. Peut-on conclure que le commentaire répondait dans ses incarnations passées à un cadre discursif davantage normé et linguistiquement modélisable ?

Étymologiquement, *com-mentarium* désigne une pensée mise en relation avec un support préexistant : on pense à partir de, on pense avec. Le commentaire est défini par la dépendance qu'il entretient à l'égard d'un énoncé préalable, qu'on peut appeler énoncé-support ou encore énoncé-source. Il est avant tout reconnaissable par son statut secondaire qui, d'un point de vue typographique, est immédiatement reconnaissable. Dans l'histoire de l'imprimé², et du manuscrit avant lui, les typographes lui ont imposé une place dans l'espace de la page ou du livre : les marges, le bas de la page ou les pièces liminaires ou finales d'un livre. Pour autant, il n'est pas sûr qu'à ce critère typographique répondent des contraintes linguistiques fortes. C'est précisément à la recherche d'une forme type du commentaire d'Ancien Régime qu'il s'agit de partir ici en prenant pour observatoire l'une de ses incarnations singulières, la clef de lecture aux XVIII^e et XVIII^e siècles.

La clef de lecture est un objet bibliographique doté du titre autonome de « clef » qui consiste à proposer au lecteur de « faciliter l'intelligence d'un ouvrage³ » en nommant principalement les cibles supposées cachées d'une satire. Elle a donc pour rôle de doter un texte d'une portée référentielle et, dans la mesure où elle porte sur des textes critiques, d'attribuer à un auteur une intention maligne de viser des personnes en particulier. Il s'agit par exemple de dire que Gargantua est l'équivalent de François 1er ou que le Pygmalion du Télémaque de Fénelon est un double fictif de Louis XIV. Très répandues dans des éditions clandestines pour la plupart imprimées en Hollande à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle et durant tout le XVIII^e siècle⁴, les clefs ont la faveur d'un public curieux de l'histoire secrète du royaume français. Situées dans un espace traditionnellement alloué au commentaire et dotées d'une visée d'élucidation et d'éclaircissement, on peut les décrire comme des énoncés secondaires revendiquant explicitement leur dépendance par rapport à un support préexistant (« clef pour servir à l'intelligence des Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse » par exemple). C'est ce statut hiérarchiquement secondaire qui permet de les classer dans la catégorie plus large du commentaire. En outre, leur fonction d'identification des personnes supposées visées par un écrit semble devoir a priori leur imposer un cadre discursif rigoureux et assez clairement délimitable. C'est pourquoi elles sont un bon observatoire des formes du commentaire relevant de la sous-catégorie de la glose. Pourtant, on va le voir, malgré la ténuité de leur matériau textuel, on y repère une hétérogénéité tout à fait représentative de la souplesse du genre sous l'Ancien Régime. Loin de se réduire à une visée pédagogique d'éclaircissement, la clef peut se faire l'écho d'une opinion et accueillir des commentaires de l'actualité. On examinera ainsi comment les commentateurs tirent parti de la plasticité du genre pour habilement gommer les marques de leur présence et donner à leurs commentaires une

¹ Nous reprenons ici les termes de l'argumentaire du colloque rédigé par Laura Calabrese et Laurence Rosier.

² Pour une synthèse sur la question des normes typographiques du commentaire, on lira le livre de Pfersmann (2011 : 29-88).

³ Beaucoup de clefs portent ce sous-titre.

⁴ Si de nombreuses œuvres ont vraisemblablement fait l'objet de lectures à clefs avant la seconde moitié du XVII^e siècle, elles n'avaient jamais été accompagnées de clefs imprimées systématisées. À partir de 1660, la publication de clefs devient massive : jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, est imprimée presque chaque année une édition ou une réédition d'un livre pourvu d'une clef. Une telle pérennité d'un objet bibliographique codifié d'un point de vue linguistique et matériel permet d'y voir un genre spécifique de commentaire. Cette expansion soudaine et spectaculaire du genre est probablement la conséquence du succès connu par deux éditions à clefs quasiment contemporaines : *Recueil de diverses pièces servans à l'histoire de Henry III. Roy de France et de Pologne dont les tiltres se trouvent en la page suivante*, à Cologne, chez Pierre duMarteau, 1660 et *L'histoire amoureuse des Gaules*, à Liège, s.d. [1665]. Pour une étude détaillée des clefs d'Ancien Régime, on se reportera à notre livre, Arzoumanov (2013).

allure objective. Une telle opacification de la source du point de vue pose enfin la question de la prise en charge du commentaire et de la responsabilité morale de l'auteur et de son commentateur.

La forme de la glose

D'après le dictionnaire de Trévoux, la glose et le commentaire sont des genres voisins à cause de leur statut hiérarchiquement dépendant, mais ils doivent être différenciés par le rapport qu'ils entretiennent au texte :

La glose diffère du commentaire en ce qu'elle est plus littérale et se fait presque mot pour mot. Le commentaire est moins libre et moins assujetti à la lettre⁵.

Si le commentaire est défini uniquement ici par la négative par ce qu'il possède de moins que la glose, cette dernière est dotée de propriétés plus rigoureuses : elle est « littérale » et discontinue parce que fondée sur le « mot pour mot ».

En suivant cette définition, on peut classer les énoncés constitutifs d'une clef dans la catégorie de la glose, car ils sont discontinus et présentés de manière fragmentée soit sous la forme d'une liste de fin de volume soit sous celle de notes de bas de page. Il s'agit d'une suite de séquences presque toutes formées sur le X=Y, où Y est donné comme le référent historique, « réel » d'un nom fictif X, sur le modèle des énoncés suivants empruntés à la clef des Amours du grand Alcandre⁶:

X

Henry de Bourbon Roi de France, IV du nom, et de Navarre (Y) Alcandre

Anne d'Anglure, seigneur de Givry, qui épousa depuis Marguerite Hurault, fille du Almidor

Chancelier de Chiverny

Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier en France sous les rois Henri III et Antenor

IV

... La Rousse, de laquelle M. de Sully parle en ses Mémoires Arsure

Henri de Bourbon, Evêque de Metz, fils naturel du roi de France Henri IV et Armede

Henriette de Balzac d'Entragues, Marquise de Verneuil

À gauche figure la séquence textuelle décryptée, que l'on peut appeler avec Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen le « segment glosé », ici un nom propre (mais ce peut-être aussi une expression référentielle, voire un segment textuel un peu plus long), à droite le « segment glosant ». L'équation de type X = Y implique une contrainte formelle: X est toujours un fragment du texte-source et la clef a une portée que l'on peut dire locale⁸. Autrement dit, c'est une glose qui repose sur le mot à mot et la mise en page des clefs rappelle à bien des égards la tradition scolaire du commentaire érudit de l'Antiquité, telle que l'historien antiquisant Henri-Irénée Marrou l'a décrite dans son *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*⁹.

D'un point de vue linguistique, le modèle auquel emprunte la clef s'apparente à un modèle décrit par les linguistes là aussi comme étant celui de glose¹⁰, de la paraphrase¹¹ ou de la reformulation¹². Plus précisément, dans une majorité d'occurrences, il s'agit d'une glose référentielle que l'on peut dire allographe, dans la mesure où la plupart des clefs sont produites par un autre énonciateur que celui du texte-source, lequel reste presque toujours anonyme). Le commentateur emprunte ainsi la posture du medium entre le producteur d'origine et le récepteur et s'applique à gommer le plus possible les traces d'une énonciation personnelle (on trouve par exemple très peu d'embraveurs dans ce type de discours).

A l'origine, dans la tradition rhétorique, la glose est une explication qui porte sur un mot difficile, placée à la marge ou entre les lignes d'un texte, parfois regroupée avec d'autres gloses en début ou en fin d'ouvrage. Les clefs semblent devoir s'inscrire dans cet héritage, même si elles en sont une incarnation spécialisée dans le repérage d'allusions référentielles supposées. Elles appartiennent donc a priori de manière exemplaire au paradigme scolaire et leur forme de liste paraît laisser peu de place à l'expression d'une opinion. À cet égard,

2

⁵ Dictionnaire de Trévoux, rubrique « commentaire ». Pour une étude de la manière dont le paradigme du commentaire cède la place à celui de la glose, on pourra consulter Jean Céard (1981) et Michel Jeanneret (1990).

⁶ Il s'agit d'un texte satirique à succès qui raconte les mœurs dissolues d'un seigneur, Alcandre, publié pour la première fois

⁷ Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (2003, 2005)

⁸ Pour une typologie des différentes formes de paratextes, voir Gérard Genette ([1987], réed. 2002].

⁹ Henri-Irénée Marrou (1948 : 405sqq).

¹⁰ Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen, *Ibid*. Les deux auteurs introduisent une distinction entre paraphrase et glose selon la nature du segment glosé. Pour eux, on doit parler de « glose » uniquement lorsque le support est une unité lexicale, de « paraphrase » lorsque le support est une proposition. Nous ne reprenons pas cette distinction pour rendre compte du discours de la clef. Nous entendrons donc ici le terme de « glose » au sens large d'énoncé qui vise à expliquer un autre énoncé. ¹¹ Catherine Fuchs (1982, 1994)

¹² Corinne Rossari (1993).

elles témoignent d'un rapport au texte que Michel Charles appelle la « culture du commentaire¹³ », ayant pour visée d'assurer la lisibilité d'un texte.

Pourtant, malgré sa rigidité, la forme X=Y peut laisser place à la formulation d'un point de vue personnel, voire devenir une tribune politique.

Du continuum entre glose d'élucidation et commentaire défouloir

Dans les clefs, les énoncés plus étoffés que la seule équivalence entre un nom fictif et un nom réel peuvent déborder le cadre de la glose sans le quitter complètement. La plupart du temps, il s'agit de nommer l'individu historique reconnu et de donner un argument servant à légitimer cette identification, à l'exemple de cette séquence :

Par cet officier, il faut entendre le Duc de Lerme, à qui Philippe IV donna trop d'autorité¹⁴.

Cet exemple peut se lire comme une séquence de type X (cet officier) = Y (duc de Lerme). L'acte d'identification repose sur l'affirmation d'une équivalence entre les référents des deux expressions référentielles, ce qui implique d'en rapprocher les traits descriptifs, en l'occurrence à qui Philippe IV donna trop d'autorité. Ainsi cette relative joue un rôle d'explicitation des traits descriptifs de X et Y et peut donc être considéré comme le motif légitimant la glose référentielle. Cette relative est donnée comme un présupposé du discours qui lui confère un statut de vérité objective. Pourtant, elle constitue un jugement de valeur tout à fait controversable sur l'excès de pouvoir que le roi d'Espagne Philippe IV aurait donné au duc de Lerme.

On retrouve la même ambiguïté d'un discours tendu entre glose d'élucidation et formulation d'une opinion personnelle dans l'exemple ci-dessous emprunté à l'une des clefs des Caractères de La Bruyère. Le commentaire porte ici sur la séquence suivante :

Deux écrivains dans leur ouvrage ont blâmé Montaigne, que je ne crois pas aussi bien qu'eux exempt de tout blâme : il paraît que tous deux ne l'ont estimé en nulle manière. L'un ne pensait pas assez pour blâmer un auteur qui pense beaucoup; l'autre pense trop subtilement pour s'accommoder des pensées qui sont naturelles¹⁵.

Le texte de La Bruyère est ici individualisé et ouvertement critique vis-à-vis de deux écrivains. Parce que le moraliste fait usage d'un passé composé (ont blâmé), il est tenté de reconnaître ici un événement réel, qui s'est effectivement produit, et d'identifier les deux individus désignés par l'expression référentielle « deux écrivains ». C'est précisément ce que fait le rédacteur de clefs qui accompagne le fragment du commentaire suivant:

Le père Malebranche qui pense trop. M. Nicole du Port-Royal qui ne pense pas assez ; ce dernier est mort au mois de novembre 1695¹⁶.

Ici encore les deux relatives qui pense trop et qui ne pense pas assez sont données comme présupposées du discours de glose alors qu'il s'agit de traits descriptifs des référents réels qui sont contestables parce qu'ils relèvent de l'opinion subjective. Sous couvert d'objectivité, la clef peut donc accueillir des jugements personnels qui ont l'avantage de pouvoir passer pour des vérités incontestables.

Ce procédé consistant à utiliser la clef pour donner son avis sur la politique du temps tout en rendant incertaine la source du point de vue peut être relevé dans de nombreuses occurrences, mais est porté à son comble dans celles du Télémaque de Fénelon qui paraissent en 1719 dans une édition clandestine portant l'adresse de Rotterdam. Son auteur anonyme¹⁷ a bien saisi les potentialités de cette frontière très ténue entre glose référentielle et formulation d'une opinion. Sous prétexte d'identifier les cibles supposées du Télémaque, il fait entendre son propre point de vue d'opposant à la cour de France, tout en faisant comme si il ne faisait que révéler celui de Fénelon. Pour comprendre les enjeux de ce commentaire, il faut d'abord rappeler que le texte de Fénelon a été rédigé au moment où le prélat était précepteur du dauphin, le jeune duc de Bourgogne. Il était destiné à l'éducation du jeune duc de Bourgogne et son objectif était de lui apprendre à se comporter en bon roi. Cependant, ce manuel sur l'art de gouverner est écrit sous la forme hybride d'une épopée / roman allégorique. Afin de rendre la leçon moins abstraite, les défauts et les qualités requises pour régner sont incarnés dans des personnages. On y voit des individus avides de pouvoir, bellicistes, sensibles à la flatterie, tyranniques. À une époque où Louis XIV ne cesse de faire la guerre aux pays voisins et affirme toujours un peu plus sa volonté de régner seul, il est tentant de lui appliquer tous les défauts présentés dans le texte, quelle qu'ait été l'intention réelle de Fénelon : il n'y a donc qu'un pas à franchir pour y lire la satire politique du règne de Louis XIV. Cette actualisation d'un sens second volontairement satirique fonctionne très facilement. En effet, pour montrer à son

¹³ Michel Charles oppose la « culture du commentaire », dont la finalité est d'assurer une meilleure lisibilité du texte à la « culture rhétorique », tournée vers la réécriture et visant à partir d'un texte donné à en produire un nouveau (1985 : 17-122).

¹⁴ Fénelon (1719) ¹⁵ Jean de la Bruyère (1999 : 175)

¹⁶ Jean de La Bruyère (1726)

¹⁷ On attribue couramment ces commentaires à l'historien Henri-Philippe de Limiers, un protestant réfugié en Hollande connu pour son opposition à Louis XIV.

élève comment rester maître de ses passions amoureuses, Fénelon décrit les vices du tyran Pygmalion, devenu l'esclave de sa maîtresse Astarbé, ainsi que les conséquences désastreuses de cette liaison sur la situation de l'État. Comment ne pas penser à la relation entre Louis XIV et Mme de Maintenon, dont le bruit court qu'elle a tous les pouvoirs à la cour ?

On comprend dès lors que les commentateurs aient eu la tentation de publier des clefs du *Télémaque*. Le commentaire a pour rôle d'élucider toutes les allusions possibles à Louis XIV et de lire dans le roman une satire continue de la monarchie absolue. C'est le cas par exemple de la note qui accompagne la phrase qui conclut le discours d'un vieillard à Idoménée, dans lequel il l'exhorte à faire à la paix avec ses voisins et vante les vertus stratégiques de la paix :

Si les dieux irrités t'aveuglent jusqu'à te faire refuser la paix, tu apprendras, mais trop tard, que les gens qui aiment par modération la paix sont les plus redoutables dans la guerre 18.

Dans ce discours sur l'aveuglement qui peut conduire à une guerre inutile, le commentateur identifie, en creux, une allusion à Louis XIV:

Cette harangue contient une vive peinture de l'ambition de Louis XIV, qui, par le motif d'une fausse gloire, n'a que trop souvent entrepris des guerres injustes, qui lui ont attiré les plus fâcheux revers. Ni les sciences dont il se disait protecteur, ni la politesse dont on se piquait sous son règne n'ont pu le préserver de cette fureur qui le portait à ravager les terres de ses voisins 19

Bien qu'on sorte à strictement parler du schéma X=Y, le marqueur de glose²⁰ référentielle contient une vive peinture de met en avant la visée d'élucidation du sens de la remarque. Toutefois la remarque en accentue très vivement la portée polémique comme le montre la présence de nombreux termes axiologiquement marqués (injustes, fâcheux, fureur, ravager). C'est l'entreprise d'élucidation qui légitime le blâme, lequel passe pour une simple traduction du texte de Fénelon. On voit bien l'extraordinaire arme que le commentateur a trouvée pour que toutes ses attaques contre la monarchie française soient prêtées à l'auteur du Télémaque. Le commentaire sert de tribune politique, mais son statut énonciatif est suffisamment ambigu pour que, par un subtil tour de passe-passe, se confondent les points de vue de l'auteur et du commentateur.

La remarque qui suit fonctionne de la même manière. Le commentateur affirme très explicitement ne faire que restaurer le « dessein » caché de Fénelon :

En lisant ceci & tout ce qui suit, on ne peut, sans renoncer au bon sens & à la droite raison, ne pas reconnaître que l'Auteur a eu dessein de faire vivement sentir à son élève que ce n'était pas sur l'exemple de son aïeul qu'il devait se régler²¹.

Les multiples négations jouent le rôle d'« embrayeurs assertifs²² » et sont destinés à objectiviser le dit en suscitant chez le destinataire un sentiment d'évidence. C'est donc sous couvert du mot à mot et de l'élucidation des allusions repérées par le commentateur dans le Télémaque que les opinions politiques anti-françaises trouvent leur lieu d'expression. La stratégie d'effacement énonciatif opacifie la source d'énonciation et de rendre confuse la répartition des rôles entre auteur et commentateur, la forme de la glose permettant d'attribuer à l'auteur l'intention de dire du mal de son prochain. La clef du Télémaque est un précieux témoignage de l'instrument politique qu'a pu constituer le commentaire de textes français dans un pays hostile à la France. Par une subtile manipulation rhétorique consistant à légitimer un discours diffamatoire en l'attribuant à un quelqu'un d'autre, le propre précepteur de Louis XIV y fait figure d'écrivain contestataire. S'il apparaît comme hiérarchiquement dépendant, le commentaire joue un rôle déterminant dans sa réception, car il prétend restaurer les intentions réelles d'un auteur. Une telle ruse énonciative n'a d'ailleurs pas manqué de choquer certains admirateurs de Fénélon, comme c'est le cas de Nodier un siècle plus tard :

Le plus malheureux des auteurs auxquels on a donné la clef satyrique, c'est à coup sûr le tendre Fénelon, qui n'avait pas cru nourrir dans son cœur une si implacable malice. [...] mais chercher dans le Télémaque une satyre assidue et obstinée de la cour de Louis XIV, comme on l'a fait dans ces fameuses Remarques critiques des éditions d'Angleterre et de Hollande, c'est quelque chose de plus que la conjecture hasardée d'un barbouilleur famélique, c'est une insigne profanation qui ne mérite point de pitié. Jamais l'insolente scribomanie des réfugiés n'était allée si loin, et il ne faut conserver le souvenir de cette atteinte sacrilège à un des plus beaux caractères de notre littérature que pour la flétrir de manière ineffaçable. [...] Les commentaires du Gargantua n'offrent qu'un tissu d'absurdités sans conséquence et sans danger. Le commentaire du *Télémaque* est une calomnie.²³

En qualifiant d'« insolente » l'entreprise du commentateur, d'« atteinte sacrilège » et de « calomnie », Nodier dédouane Fénelon pour imputer toute la faute du contenu satirique au commentateur. Par cette remarque, il

²⁰ Nous empruntons l'expression « marqueur de glose » à Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen, Les Marqueurs de glose, Aix-en-Provence, Publications de l'Université d'Aix-en-Provence, 2005.

4

¹⁸ Télémaque, livre IX.

¹⁹ *Ibid.*, p. 201-202.

Fénelon (1719 : 21)

²² Nous empruntons ce terme à Marc Angenot (1995 : 240).

²³ Charles Nodier (1834 : 8)

cherche à redistribuer les responsabilités des points de vue exprimés dans l'édition à clef en dissociant ceux de l'auteur et de son commentateur. Une telle préoccupation n'est pas nouvelle, elle est presque contemporaine de l'apparition des éditions à clef.

Alors que les clefs se présentent sous la forme de listes anonymes qui laissent très peu de place à l'énonciation subjective, elles sont systématiquement interprétées comme la marque d'un esprit mal intentionné. Dans son discours de réception à l'Académie, La Bruyère par exemple rejette vigoureusement les « malignes interprétations » qui ont été faites de ses Caractères :

Je crois pouvoir protester contre tout chagrin, toute plainte, toute maligne interprétation, toute fausse application et toute censure, contre les froids plaisants et les lecteurs mal intentionnés.²⁴

L'auteur des Caractères proclame ici l'illégitimité des clefs en raison de l'humeur maligne, « chagrine », qui les guiderait. Ce discrédit est représentatif d'une tendance générale dans le discours de l'époque. Dans ces deux extraits de préfaces, on observe la reprise des mêmes motifs :

Ce n'est pas les auteurs qui écrivent des portraits généraux qu'il faut accuser de malice, ce sont les auteurs qui font des clefs à ces mêmes portraits.²⁵

Il est des lecteurs fins qui ne lisent jamais que pour faire des applications, n'estiment un livre qu'autant qu'ils croient y trouver de quoi déshonorer quelqu'un, et y mettent partout leur malignité et leur fiel.²⁶

Dans tous ces cas, la glose référentielle est associée à la « malice », à la « malignité », au « fiel », vices. Malgré l'aspect topique de ces préfaces, il y a donc bien une mise en cause très virulente de ce genre, lequel est concu comme le gauchissement, voire la falsification de la pensée d'un auteur. Au-delà de ce débat autour des clefs, c'est le pouvoir déformant du commentaire qui est dénoncé, ce qui nous rappelle combien ce discours secondaire qui a résisté à toutes les métamorphoses des supports de l'écrit²⁷, a été à chaque époque abondamment pratiqué, tout en étant particulièrement mal aimé.

À travers ce rapide examen du corpus des clefs de l'Ancien Régime, le commentaire apparaît comme une forme hybride qui, même dans ses apparences les plus objectives, induit un regard sur le texte qu'il accompagne. À cet égard, il gagne à être analysé au regard du continuum qui va de la glose à la formulation d'une opinion personnelle. S'il est possible qu'à notre époque contemporaine il ait tendance à tirer plutôt du côté de l'affirmation d'une subjectivité, il faut peut-être y voir l'accentuation d'un paradigme plus qu'une modification en profondeur de sa visée originelle. Même dans ses incarnations les plus proches de la glose, toute entreprise de « restauration » du sens n'est jamais qu'une « instauration²⁸ ». C'est probablement cette labilité de la frontière entre commentaire au service d'un texte et commentaire prétexte à un nouveau discours qui permet d'expliquer la double direction sémantique du terme de commentaire relevée dans les dictionnaires. Ainsi, le Dictionnaire de l'Académie de 1694 juxtapose deux définitions, l'une neutre, qui en fait un outil scolaire d'éclaircissement, et l'une axiologiquement marquée, qui l'assimile à un mauvais genre :

COMMENTAIRE. s. m. Explication, éclaircissement, observations, & remarques sur quelque Auteur pour expliquer & illustrer son ouvrage. Docte commentaire. Gros, ample commentaire. Commentaire, ou Commentaires sur la Bible, sur Aristote, sur Hypocrate. Faire un Commentaire, ou des Commentaires. Ce livre est si obscur & si difficile, qu'on ne le peut entendre sans Commentaire. Il le faut lire avec un Commentaire.

Il se dit fig. de la mauvaise interprétation qu'on donne aux discours ou aux actions de quelqu'un. Voila comme je l'ay ouï conter, mais le commentaire ajoute, dit que &c. il fait des commentaires sur les actions de tout le monde. On ferait là-dessus un beau commentaire. On fit bien des commentaires. On fit divers commentaires sur cette proposition-là, sur cette parole-là²⁹.

Plutôt que de postuler deux acceptions séparées du terme, on gagne donc à envisager ces deux définitions comme des degrés divers d'un unique continuum.

Cette étude aura permis en outre de révéler les potentialités de cette hybridité générique. Elle présente l'avantage d'opacifier les sources des points de vue et de rendre parfois difficilement attribuable le contenu d'un énoncé. On comprend dès lors pourquoi le commentaire est un type de discours si critiqué par les auteurs. Si l'on revient à la période qui nous est immédiatement contemporaine, le XXI^e siècle, on remarque un mouvement de défiance à son égard qui s'exprime dans des termes assez proches de ceux employés par les auteurs qui récusent les clefs. Beaucoup s'insurgent contre l'omniprésence d'une forme qui polluerait la lecture, voire « ruine[rait] les articles », parce qu'elle servirait souvent de prétexte pour « se défouler et évacuer son mal-être et sa

²⁶ Claude Crébillon (2000 : t. II, 70)

5

²⁴ Jean de La Bruyère, « Préface au discours à l'Académie française » (1999 : 153)

²⁵ Jean-Chrysostome Bruslé de Montpleinchamp (1999 : 30)

²⁷ On le trouve dans toutes les cultures graphiques, que ce soit dans les formes datant d'avant le codex, dans le codex ou sur

²⁸Nous empruntons ces deux formules à S. Rabau, « La philologie et le futur de la littérature », Fabula LHT (Littérature, Histoire, Théorie), n° 5, publié le 01 octobre 2008 [en ligne], URL : http://www.fabula.org/lht/5/69-presentation.

²⁹ Dictionnaire de l'Académie, 1694.

frustration³⁰ ». Elle favoriserait en effet chez les internautes l'adoption de comportements agressifs qui auraient atteint leur paroxysme sur la toile. Loin de dater de la révolution numérique, ce débat ponctue donc la longue histoire du commentaire. Passant par le prisme de la subjectivité de son rédacteur, ce dernier peut être le vecteur d'opinions personnelles, mais son statut d'énonciation secondaire présente l'avantage de diluer les responsabilités. Indispensable à la promotion d'un texte, ne serait-ce que parce qu'il est un témoignage de l'intérêt qu'un tiers a pu lui porter, il en est pourtant probablement l'un des meilleurs ambassadeurs.

Bibliographie

Anonyme (1660), Histoire des amours du grand Alcandre, dans Recueil de diverses pièces, servans à l'histoire de Henry III. Roy de France et de Pologne, dont les tiltres se trouvent en la page suivante, à Cologne, chez Pierre du Marteau

Angenot, M. (1995), La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes [1982], Paris, Payot.

Arzoumanov, A. (2013), Pour lire les clefs de l'Ancien Régime. Anatomie d'un protocole interprétatif, Paris, Garnier.

Bruslé de Montpleinchamp, J. (1999), Le Festin nuptial dressé dans l'Arabie heureuse au mariage d'Esope, et de Pilpai avec trois autres fées, divisé en trois tables : par M. de Palaidor... [1700], dans C. Angelet et J. Herman (dir.), Recueil de préfaces de romans au XVIII^e siècle, Saint-Étienne-Louvain, Presses universitaires de Louvain et Publications de l'Université de Saint-Étienne, t. II : 1700-1750,

Bussy Rabutin, R. de (s.d. [1665], Histoire amoureuse des Gaules, s.l.

Céard, J. (1981), « Les transformations du genre du commentaire », dans J. Lafond et A. Stegmann dir., *L'Automne de la Renaissance (1580-1630)*, Actes du XXIIe colloque international d'études humanistes (Tours, 2-13 juillet 1979), Paris, Vrin, p. 101-113.

Charles, M. (1985), L'Arbre et la Source, Paris, Le Seuil.

Crébillon, C. (2000), Les Égarements du cœur et de l'esprit [1736], dans Œuvres complètes, éd. J. Sgard, Paris, Garnier, « Préface », t. II, p. 70.

Felder, Adam (05/06/2014), « How comments shape Perceptions of sites' quality and affect traffic », *The Atlantic.com* [traduction Eric Leser, *Slate.fr* 09/06/2014].

Fénelon, F. de Salignac de la Motte (1719), Les Avantures de Télémaque, fils d'Ulysse, composées par feu Messire François de Salignac de la Motte Fénelon, précepteur de Messeigneurs les Enfans de France; et depuis Archevêque-Duc de Cambray, Prince du Saint Empire. Nouvelle édition augmentée et corrigée sur le manuscrit original de l'auteur. Avec des remarques pour l'intelligence de ce Poème allégorique, Rotterdam, Jean Hofhout.

Fuchs, C. (1982), La Paraphrase, Paris, PUF.

Fuchs, C. (1994), Paraphrase et énonciation, Paris, Ophrys.

Genette, G. (2002), Seuils, Paris, Le Seuil [1987].

La Bruyère, J. de (1726), Les Caractères de Théophraste, traduits du Grec, avec les Caractères ou les Moeurs de ce siècle. Par M. de La Bruiere de l'Académié française. Nouvelle Edition, augmentée de la Clef, & de trois Tables très-amples, rédigées par ordre alphabétique, A Amsterdam, chez David Mortier libraire, à la Mappe-Monde.

La Bruyère, J. de (1999), Les Caractères de Théophraste traduits du Grec avec les Caractères ou les Moeurs de ce siècle, éd. M. Escola, Paris, Champion.

Marrou, H.-I. (1948), Histoire de l'éducation dans l'Antiquité, Paris, Le Seuil.

Mathieu-Castellani, G. et Plaisance, M. (1990), Les Commentaires et la naissance de la critique littéraire, France/Italié (XIV^e-XVI^e siècles), Actes du colloque international sur le commentaire (Paris, mai 1988), Paris, Aux Amateurs de livres.

Nodier, Ch. (1834), « De quelques livres satyriques et de leurs clefs », Paris, Techener.

Pfersmann, A. (2011), Séditions infrapaginales. Poétique historique de l'annotation littéraire (XVII^e-XXI^e siècles), Genève, Droz.

Rabatel, A. (1998), La Construction textuelle du point de vue, Lausanne-Paris, Delachaux & Niestlé, « Sciences des discours », 1998

Rabau, S., «Présentation: La philologie et le futur de la littérature », *Fabula LHT (Littérature, Histoire, Théorie)*, n° 5, publié le 01 octobre 2008 [en ligne], URL: http://www.fabula.org/lht/5/69-presentation.

Rossari, C. (1993), Les Opérations de reformulation, analyse du processus et des marques dans une perspective contrastive français/italien, Berne-Berlin-Francfort, New York, Vienne, Peter Lang.

Steuckardt, A. et Niklas-Salminen A. dir (2003), *Le Mot et sa Glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'université d'Aix-en-Provence.

Steuckardt, A. et Niklas-Salminen A. dir (2005), *Les Marqueurs de glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'université d'Aix-en-Provence.

_

³⁰ Adam Felder (2014, trad. Eric Leser)